

CALENDRIER DES PROCHAINES OPERATIONS

OBJET	TEXTE AU B.O.	LIEU OU DOIVENT ETRE RETIRES LES IMPRIMES	DATES LIMITES D'ENVOI DU DOSSIER (le cachet de la poste faisant foi)	
			CIRCONSCRIPTION	D.S.D.E.N.
Détachement des personnels enseignants des premier et second degrés, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale auprès d'une administration ou d'un établissement public relevant de la fonction publique d'état, territoriale ou hospitalière, ou dans le monde associatif - année scolaire 2024-2024	Bulletin officiel n°3 du 18 janvier 2024 - note de service du 10/01/2024	Le dossier doit comprendre le formulaire situé sur ce lien : https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebd03/MENH2332830N Il s'agit de l'annexe 1 de la note de service évoquée ci-contre	Les demandes de détachement devant être soumises à l'avis de Madame l'IA DASEN, les dossiers seront adressés à la DSDEN au plus tard pour le 15 mars 2024 , délai de rigueur.	Les dossiers de demande de détachement dûment complétés et signés doivent être adressés au bureau des enseignants du premier degré DGRH B2-1 : - par courrier postal (Ministère de l'éducation nationale - Bureau DGRH B2-1 - 72 rue Regnault - 75243 Paris Cedex 13) - Et par courriel à detaressespremierdegre@education.gouv.fr ou plus tard le 31 mars 2024 .

Pour la Rectrice et par délégation,
La secrétaire générale de la direction
des services départementaux de
l'Education Nationale de Val-de-Marne

Carole DUBARLE-MEYER